

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 15 Décembre 2010

Date de convocation : 8 décembre 2010

Date d'affichage : 8 décembre 2010

Le quinze décembre deux mil dix à 19 heures , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- SILVESTRE Rachel- FRACHISSE René- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- GALPIN Christelle- GRACIANO Manu.

Mme MARION Irène et Mr BARRE Damien sont arrivés en cours de séance.

Absents excusés: Mme BOREL Catherine- Mr GIROT Dominique.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Présence de Pierre PIENIEK, conseiller général, et Françoise DUVER, suppléante.

Procuration: Mr GIROT Dominique à Mme BETON Brigitte.

Mr François AUROUX a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation procès verbal en date du 24 novembre 2010.**
- **Locaux commerciaux: bar-restaurant, électricien: présentation de l'étude de marché.**
- **Mission d'études de diagnostic de différents bâtiments communaux: choix du bureau d'études. demande de subvention auprès du Conseil Général.**
- **M 14: virements de crédits.**
- **Rond point la Vosnière: convention d'entretien entre la commune et le Conseil Général.**
- **Informations et discussion sur: le projet de Communauté d'Agglomération « Drôme Ardèche Métropole » la Cité de la Musique à Romans.**
- **Questions diverses.**

APPROBATION PROCES VERBAL EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2010.

Lecture et commentaire par le maire:

Rencontre avec les enseignantes: celles-ci sont d'accord pour libérer l'appartement situé au dessus de l'école maternelle.

Nouveaux locaux commerciaux: la boulangerie a ouvert. Le bar est terminé.

Etude de la falaise: suite à la consultation lancée, un cabinet est venu faire une visite de terrain le 10 décembre.

Consultation juridiques: la convention avec Me ANCEAU vient d'être signée.

Rectifications à apporter: erreur sur le prénom d'Yves RIMET.

Vote d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes: il y a eu quatre abstentions et non pas trois.

Intervention de Damien BARRE: il s'agit du passage piétons depuis les Platanes en direction de la Ferme Communale et non pas celui de la cantine.

Conseil municipal de jeunes: l'effectif est passé à 18. Ils ont déjà rempli quelques missions.

Marché hebdomadaire: a lieu à nouveau le samedi matin. M. BRENIER est revenu. Un rôtiiseur a fait une demande.

Séverine MARTINOT fait remarquer qu'il y a un trou dans le trottoir, face au lotissement les Sables.

Semaine « réduction des déchets »: bilan positif. Environ 1000 personnes y ont participé.

A Clérieux, on va engager une opération « STOP PUB » sur un quartier.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

LOCAUX COMMERCIAUX: BAR-RESTAURANT, ELECTRICIEN: PRESENTATION DE L'ETUDE DE MARCHE.

Dans le cadre des demandes de financement de l'acquisition des locaux commerciaux à HPR, la commune a demandé, par l'intermédiaire de RBE, une étude de marché à la Chambre de Métiers de Romans.

Le maire présente la note de synthèse relative au déplacement d'une activité d'électricité-vente d'électroménager.

Cette étude comporte le projet, les comptes de résultat des années 2008 et 2009, les prévisions par rapport à l'implantation du nouveau local.

Le bilan est globalement positif. Il s'agit d'un projet viable.

François AUROUX veut savoir à quel moment nous pourrions disposer de l'étude sur le bar (courant janvier).

MISSION D'ETUDES DE DIAGNOSTIC DE DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX: CHOIX DU BUREAU D'ETUDES- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL.

Le maire rappelle que la commune a engagé une réflexion globale sur son patrimoine immobilier ainsi que la restructuration et réorganisation d'équipements publics

La consultation engagée a permis d'auditionner deux bureaux d'études.

ALPHA JM- BREYTON&CHABUT

ABEILLE&COGNE-GBI

On note un net écart financier entre les deux propositions:

24 518 € HT pour ALPHA JM

34 390 € HT pour ABEILLE & COGNE

Mais l'offre d'ABEILLE et COGNE est plus complète. Elle comprend l'étude « structures » du BET MATHIEU pour un coût HT de 9000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir l'offre de l'équipe représentée par ABEILLE & COGNE -GBI pour un montant de 34 990 € HT.

Le maire rappelle que cette mission s'inscrivant dans le cadre de l'intervention du CAUE, est susceptible d'être subventionnée par le Département à hauteur de 35% de la dépense plafonnée à 10 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite du Département une subvention pour la réalisation de cette étude au taux de 35% soit une subvention plafonnée à 10 000 euros.

M 14: VIREMENTS DE CREDITS.

Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI.

Afin de régulariser la reprise des résultats de l'exercice 2009 et de rectifier le montant du déficit d'investissement inscrit au budget primitif 2010, il convient de procéder au virement de crédit suivant:

+82 299,15 € au D001

-82 299,15 € au 2313-03 (programme acquisitions immobilières).

Voté à l'unanimité.

ROND POINT DE LA VOSNIERE: CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL.

Le maire rappelle que les travaux d'aménagement du carrefour de la Vosnière sur la RD 114 sont achevés.

Ces travaux consistaient en la réalisation d'un tourne à gauche sur la RD 114 du PR1+450 au PR1+650 et la création d'un giratoire assurant la desserte de deux voies communales et d'une voie privée d'accès au lotissement les Houlettes.

Ces deux réalisations, le tourne à gauche et le giratoire, sont situées sur le domaine public du Département pour le premier et la commune de Clérieux pour le second.

Il convient de définir l'entretien des ouvrages précités et de leurs abords.

Sont à la charge du Département de la Drôme, l'entretien:

- du revêtement de chaussée de la RD,
- des îlots centraux sur la RD (bordures et revêtement),
- des accotements longeant la RD jusqu'en pied de talus,
- du fossé longeant la RD côté ouest,
- des talus en remblai longeant la RD côté ouest,
- du muret drômois longeant la RD côté ouest,
- de la partie de buse préfabriquée L 250 XH 100 située sous RD.

Sont à la charge de la commune, l'entretien:

- du revêtement de chaussée du giratoire et des voies communales,
- de l'îlot central du giratoire et des voies communales,
- de l'îlot central du giratoire et des îlots latéraux le séparant de la RD (bordures et revêtement),
- des trottoirs (bordures revêtement),
- des talus en déblai sur les voies communales et longeant la RD côté est,
- du réseau d'eaux pluviales hors buse préfabriquée L250XH100,
- de la partie de buse préfabriquée L250XH100 située sous les voies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette répartition et décide d'annexer à la présente délibération le plan détaillé.

Jean-Marie WOZNIAK évoque le problème du stationnement du car sur le trottoir, devant le lotissement.

Suite à de nombreuses plaintes du voisinage, on adressera un nouveau courrier à la propriétaire.

DROIT PREEMPTION URBAIN

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

Maison et terrain appartenant à DEFRESNE Sébastien-GROSSAT Corinne

8 rue du Moulin

Cadastrés E 420 (204 m2).

Vente à REYNAUD Jimmy-COLLAVET Elodie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption pour le bien précité.

Il constate une erreur au niveau du plan cadastral puisque la maison d'habitation est également implantée sur la parcelle E 421.

QUESTIONS DIVERSES.

François AUROUX: parking de la crèche: a constaté une cinquantaine de fissures dans le chemin bétonné rouge.

Il faut convoquer le maître d'oeuvre BEAC.

Rachel SILVESTRE: immeuble les Silvions: problème de stationnement et d'éclairage devant le cabinet des infirmières. Il faudrait aménager un accès handicapés.

Le maire répond qu'il est possible de goudronner pour éliminer tout le sable et de dessiner des emplacements.

Le problème de l'éclairage est à traiter soit avec la CCPR ou HPR.

François AUROUX: policier municipal: veut connaître le compte rendu de la réunion entre les quatre maires.

Où en sont les assermentations? (toujours en cours).

Irène MARION: salle des fêtes: soulève le problème du ménage dans la cuisine. Le frigo, les tables et l'évier sont encrassés.

On adressera une note aux associations. L'employée chargée du ménage pourrait consacrer deux heures de nettoyage une fois par mois.

Damien BARRE: fait remarquer qu'à l'occasion du Téléthon, il était convenu que la mairie assurerait le nettoyage. Il faudrait aussi enlever l'ancien congélateur.

François AUROUX: copieur de l'école: suite à son renouvellement, la Sa LECLER devait récupérer l'ancien. Cela, n'a pas été fait.

Séverine MARTINOT: travaux de déneigement: estime que rien n'a été fait devant l'école ainsi que dans la cour.

Le maire donne le détail des opérations de déneigement. Il précise que le personnel, dès 4 heures du matin commençait à dégager les routes. Mais, vu la quantité de neige, il était difficile de passer de partout. Souvent des véhicules en stationnement gênaient les opérations.

Damien BARRE fait remarquer que l'accès à la salle des fêtes n'avait pas été salé.

En effet, le tracteur ne pouvait pas monter mais, depuis, on a acheté des chaînes.

Renée FRACHISSE: les commerçants de la zone des Mas souhaiteraient également avoir un sapin de Noël.

Le maire est d'accord. Il signale qu'il faut poser une prise qui coûte 500 euros (sera fait pour l'année prochaine).

Jean-Marie LABLANQUI: rue de la Vallée/croisement rue du Moulin: depuis que la « bosse » a été rabotée certains véhiculent circulent à une vitesse excessive. Il avait décidé de poser des coussins berlinois.

Renée FRACHISSE: chiens dangereux quartier les Mignots: sont-ils tous déclarés?

François AUROUX: s'interroge sur tous les problèmes de sécurité et d'incivilité. Que faut-il faire?

Brigitte BETON rappelle que l'arbre de Noël décoré par le conseil municipal de jeunes dans le parc de l'Amitié a été saccagé. Il a fallu une intervention de la Gendarmerie.

François AUROUX se demande s'il ne faudrait pas directement s'adresser au Président de la République?

François AUROUX annonce que le bulletin municipal a été déposé à la Poste.

Damien BARRE: suite à son intervention lors du dernier conseil: il existe déjà, dans la commune, un passage piétons proche d'un panneau Stop.

Le maire présente l'étude hydraulique préalable à l'aménagement de la rue de la Vallée réalisée par Cei.

Les objectifs de cette étude sont d'analyser l'ensemble des solutions de gestion des eaux du bassin versant de la rue de la Vallée afin d'améliorer les dysfonctionnements actuels et se mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il s'agit de donner à la collectivité les indicateurs pour se prononcer sur les objectifs à atteindre dans la protection de cette rue.

Ampleur des travaux: l'indicateur retenu s'appuie sur:

- le nombre d'ouvrages particuliers à créer,
- le linéaire de collecteur à changer,
- le nombre d'ouvrages de stockage d'eau ainsi que les volumes d'eau à stocker.

Protection du milieu naturel: l'indicateur retenu est le nombre de point de rejet d'eaux usées dans l'Herbasse à l'issue des travaux.

Principe n°1: adaptation du réseau unitaire existant.

Principe n°2.1: mise en séparatif partielle du réseau avec bassin de rétention.

Principe n°2.2: mise en séparatif totale du réseau avec bassin de rétention intermédiaire.

Principe n°2.3: mise en séparatif totale du réseau avec bassin de rétention final.

Il présente le tableau d'analyse multicritères des solutions.

Cette étude devra être approfondie. Il faudra faire des choix. La Communauté d'Agglomération prendra peut-être la compétence.

Manu GRACIANO : il faut prendre en considération la situation des riverains qui sont régulièrement inondés.

Jean-Marie WOZNIAK demande quelles sont les ambitions de ce projet? Quels sont les coûts?

Il faudra trouver la bonne équation entre le nombre de maisons inondées et le coût des travaux.

Yves RIMET: cette étude est nécessaire. Mais il faut s'orienter vers un programme minimaliste.

Avant d'engager une discussion avec les élus, Pierre PIENIEK fait le point sur quelques dossiers. Il évoque la rétrocession par le Département à la commune de l'ancien pont sur la RD 532 au quartier du Pont de l'Herbasse. Ce pont étant situé sur Clérieux et Granges les Beaumont, les deux communes devront passer une convention.

Ensuite, les élus débattent sur le projet de Grande Agglomération.

Divers points sont abordés:

- certaines communes ont délibéré pour prendre une position de principe contre ce projet.
- on n'a pas tous les éléments et on ne connaît pas les intentions de Valence.
- les impacts de la réforme des collectivités territoriales.
- les problèmes de gouvernance, les buts à atteindre, la représentativité, l'éloignement du citoyen vis à vis des institutions.

Cité de la Musique:

Coût HT: 8 270 000 euros financé à 63%; L'autofinancement de la CCPR est de 37%

La salle de diffusion de musiques actuelles sera labellisée SMAC ce qui permet d'obtenir des subventions de fonctionnement.

Certains élus font remarquer que les subventions proviennent de l'argent du contribuable.

On s'interroge sur les coûts de fonctionnement, le public concerné.

Le maire pense qu'il faudrait peut être intégrer ce projet dans la Grande Agglo.

Le maire annonce que les deux médecins généralistes installés dans la commune doivent partir dans le courant de l'année 2011.

Les élus s'inquiètent de leur remplacement. Il faut trouver un local à proposer à un éventuel repreneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.30 heures.